

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : SASN1018576V

Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans les dits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétion (article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier de Tulle (Corrèze), un emploi « chargé(e) de l'information médicale, des finances et du contrôle de gestion ».

Autres emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier spécialisé interdépartemental d'Ainay-le-Château (Allier), un emploi « chargé(e) des ressources humaines, de la qualité, des systèmes d'information et de l'organisation » ;
- assistance publique – hôpitaux de Marseille (Bouches-du-Rhône), un emploi « chargé(e) de projet de bâtiment médico-technique de la Timone » ;
- centre hospitalier de Bourges (Cher), un emploi « chargé(e) des affaires financières et générales » ;
- centre hospitalier de Crest (Drôme), un emploi « chargé(e) des affaires générales » ;
- centre hospitalier de Valence (Drôme), un emploi « chargé(e) des relations des usagers et de la contractualisation interne, au sein du pôle ressources » ;
- centre hospitalier régional de Rennes (Ille-et-Vilaine), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et directeur(rice) délégué(e) auprès des pôles AUMIG (accueil – urgences – médecine interne – gériatrie) et TVM (thoracique – vasculaire – métabolique) ;
- centre hospitalier de Vendôme (Loir-et-Cher), un emploi « chargé(e) des services financiers, de la clientèle, des contentieux et des systèmes d'information » ;
- centre hospitalier public du Cotentin à Cherbourg-Octeville (Manche), un emploi « chargé(e) des affaires financières et du système d'information » ;
- établissement public de santé mentale de la Marne à Châlons-en-Champagne (Marne), un emploi « chargé(e) des finances, du contrôle de gestion et de la contractualisation » ;
- centre hospitalier de Sarrebourg (Moselle), un emploi « chargé(e) des affaires générales et de la logistique » ;
- centre hospitalier et centre hospitalier spécialisé de Sarreguemines (Moselle), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et du dialogue social » ;
- centre hospitalier de Valenciennes (Nord), un emploi « chargé(e) de la logistique » ;
- hôpitaux du Pays du Mont-Blanc à Sallanches (Haute-Savoie), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
- assistance publique – hôpitaux de Paris (Paris), trois emplois :
 1. « chargé(e) de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche du groupe hospitalier 93 (Avicenne – Jean-Verdier – René-Muret) ;
 2. « chargé(e) des services financiers, économiques et logistiques à l'hôpital Charles-Foix » ;
 3. « chargé(e) des services économique et logistique du groupe hospitalier Henri-Mondor/Albert-Chenevier – Emile-Roux – Joffre/Dupuytren – Georges-Clemenceau ».

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;
- les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2010 de personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (arrêté du 17 décembre 2009) ;

- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emploi d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire, doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), un exemplaire par la voie hiérarchique et, l'autre, directement au Centre national de gestion, Département de gestion des personnels de direction, « Le Ponant B », 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leur dernière fiche d'évaluation aux chefs des établissements où ils sont candidats.